



Pétition « contractuels »

A la rentrée 2017, l'IA 35 a recruté, fait inédit, 7 contractuels pour pallier un déficit de professeurs des écoles dans le département.

Pour l'intersyndicale SNUDI FO 35, CGT Educ'action 35, SUD Education 35, cette situation est la conséquence de politiques budgétaires et de gestion à flux tendus des personnels, situation qu'elle condamne : comment admettre que le département d'Ille et Vilaine, qui est très attractif, qui ne connaît pas de difficulté de recrutement, soit déficitaire ?

La réponse de l'IA est tout autant inacceptable, de même que les autres « solutions » évoquées lors de l'audience intersyndicale du 8 novembre 2017 : réduction des temps partiels sur autorisation, réduction des disponibilités pour convenances personnelles, non remplacement des collègues absents.

L'intersyndicale exige la création des postes nécessaires (elle estime qu'il aurait fallu 136 postes à la rentrée 2017 en Ille et Vilaine) pour améliorer les conditions de travail dans toutes les écoles du département, pour assurer les remplacements, garantir les droits statutaires des personnels (droits à congé, à mutation, à formation, à travailler à temps partiel...).

L'intersyndicale exige l'application stricte du statut général de la Fonction Publique (article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) qui impose que les emplois permanents soient occupés par des fonctionnaires.

Nous, soussignés, avec l'intersyndicale SNUDI FO 35, CGT Educ'action 35, SUD Education 35, exigeons :

- **les créations de postes nécessaires,**
- **le maintien des droits statutaires, notamment du droit à travailler à temps partiel,**
- **le recrutement de professeurs des écoles stagiaires sur liste complémentaire du concours et/ou l'intégration par ineat de professeurs des écoles ou d'instituteurs titulaires, pour occuper tout poste déclaré vacant après la rentrée scolaire.**

NOM	Prénom	Ecole	mail	signature